

Nos Primes

Nous entrons dans la période maussade de l'année. Les pluies, les giboulées nous interdisent toute promenade à la campagne. Que faire pendant ces longues après-midi du dimanche, pendant les soirées de l'hiver ? C'est dans ces moments qu'on goûte surtout le charme d'une lecture attrayante.

Nous avons pensé être agréables à nos lecteurs en leur offrant le moyen de se procurer, à bon compte, quelques romans de nos meilleurs auteurs.

Un traité passé avec la Librairie Sidot, si avantageusement connue, met à la disposition de nos lecteurs un paquet contenant quatre romans pour la somme minime de 1 franc. Ces livres, d'une valeur de 10 francs en librairie, mais un peu défraîchis, ce qui n'enlève rien à la valeur de leur contenu, seront livrés les 23, 24 et 25 janvier, de 8 heures à 11 heures du matin, contre remise du présent bon, à la succursale de la maison, rue des Carmes, 31.

Le nombre des volumes étant limité, nous engageons nos lecteurs à ne pas attendre au

dernier moment pour chercher la prime vraiment unique que nous sommes heureux de leur offrir aujourd'hui.

Le gérant : Ch. COLIN.

Tirage certifié par l'imprimeur soussigné :
10.000 exemplaires.



Imprimerie Naucémie
NANCY

Feuilleton de la CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

EUGÉNIE GRANDET

A MARIA

Que votre nom, vous dont le portrait est le plus bel ornement de cet ouvrage, soit ici comme une branche de buis bénit, prise ou ne soit à quel arbre, mais certainement sanctifiée par la religion et renouvelée, toujours verte, par des mains pieuses, pour protéger la maison.

DE BALZAC.

Il se trouve dans certaines villes de province des maisons dont la vue inspire une mélancolie égale à celle que provoquent les cloîtres les plus sombres, les landes les plus ternes ou les ruines les plus tristes. Peut-être y a-t-il à la fois dans ces maisons et le silence du cloître, et l'aridité des landes, et les ossements des ruines ; la vie et le mouvement y sont si tranquilles, qu'un étranger les croirait inhabitées, s'il ne rencontrait tout à coup le regard pâle et froid d'une personne immobile dont la figure à demi monastique dépasse l'appui de la croisée, au bruit d'un pas inconnu. Ces principes de mélancolie existent dans la physionomie d'un logis situé à Saumur, au bout de la rue montueuse qui mène au château, par le haut de la ville. Cette rue, maintenant peu fréquentée, chaude en été, froide en hiver, obscure en quelques endroits, est remarquable par la sonorité de son petit pavé caillouteux, toujours propre et sec, par l'étroitesse de sa voie tortueuse, par la paix de ses maisons, qui appartiennent à la vieille ville et que dominent les ramparts. Des habitations trois fois séculaires y sont encore solides, quoique construites en bois, et leurs divers aspects contribuent à l'originalité qui recommande cette partie de Saumur à l'attention des antiquaires et des artistes. Il est difficile de passer devant ces maisons sans admirer les énormes madriers dont les bouts sont taillés en figures bizarres, et qui couronnent d'un bas-relief noir le rez-de-chaussée de la plupart d'entre elles. Ici, des pièces de bois transversales sont couvertes en ardoises et dessinent des lignes bleues sur les frêles murailles d'un logis terminé par un toit en colombage que les ans ont fait plier, dont les bardaux pourris ont été tor-

pus par l'action alternative de la pluie et du soleil. Là se présentent des appuis de fenêtres usés, noircis, dont les délicates sculptures se voient à peine, et qui semblent trop légers pour le pot d'argile brune d'où s'élancent les ceilletons ou les rosiers d'une pauvre ouvrière. Plus loin, c'est des portes garnies de clous énormes où le sens ne se retrouvera jamais.

Tantôt un protestant y a signé sa foi, tantôt un ligueur y a maudit Henri IV. Quelque bourgeois y a gravé les signes de sa noblesse de cloches, la gloire de son échivnage oublié. L'histoire de France est là tout entière. A côté de la tremblante maison à pans hourdés où l'artisan a défilé son rabot, s'élève l'hôtel d'un gentilhomme où, sur le plein cintre de la porte en pierre, se voient encore quelques vestiges de ses armes, brisées par les diverses révolutions qui, depuis 1789, ont agité le pays. Dans cette rue, les rez-de-chaussée commerçants ne sont ni des boutiques, ni des magasins, les amis du moyen âge y retrouveraient l'ouvrière de nos pères, en toute sa naïve simplicité. Ces salles basses, qui n'ont ni devanture, ni montre, ni vitrages, sont profondes, obscures et sans ornements extérieurs ou intérieurs. Leur porte est ouverte en deux parties pleines, grossièrement ferrées, dont la supérieure se replie intérieurement et dont l'inférieure, armée d'une sonnette à ressort, va et vient constamment. L'air et le jour arrivent à cette espèce d'ancre humide ou par le haut de la porte, ou par l'espace qui se trouve entre la voûte, le plancher et le petit mur à hauteur d'appui dans lequel s'encastrent de solides volets, ôtés le matin, remis et maintenus le soir avec des barres de fer boulonnées. Ce mur sert à étaler les marchandises du négociant. Là, nul charlatanisme.

Suivant la nature du commerce, les échantillons consistent en deux ou trois baquets pleins de sel et de morue, en quelques paquets de toile à voiles, des cordages, du lait pendu aux solives du plancher, des cercles le long des murs, ou quelques pièces de drap sur des rayons. Entrez. Une fille propre, pimpante de jeunesse, au blanc fichu, aux bras rouges, quitte son tricot, appelle son père ou sa mère, qui vient et vous vend à vos souhaits, flegmatiquement, complaisamment, arrogantement, selon son

caractère, soit pour deux sous, soit pour vingt mille francs de marchandise. Vous verrez un marchand merrain assis à sa porte et qui tourne ses pouces en causant avec un voisin ; il ne possède, en apparence, que de mauvaises planches à bouteilles et deux ou trois paquets de lattes ; mais sur le port, son chantier plein fournit tous les tonneliers de l'Anjou ; il sait, à une planche près, combien il peut de tonneaux si la récolte est bonne ; un coup de soleil l'annonce un temps de pluie ; la ruine ; en une seule matinée, les poinçons valent onze francs et tombent à six livres.

Dans ce pays, comme en Touraine, les vicissitudes de l'atmosphère dominent la vie commerciale. Vignerons, propriétaires, marchands de bois, tonneliers, aubergistes, marins, sont tous à l'affût d'un rayon de soleil ; ils tremblent en se couchant le soir d'apprendre le lendemain matin qu'il a gelé pendant la nuit ; ils redoutent la pluie, le vent, la sécheresse, et veulent de l'eau, du chaud, des nuages à leur fantaisie. Il y a un duel constant entre le ciel et les initiés terrestres. Le baromètre attristé, déridé, égaye tour à tour les physionomies. Dans le bout à l'autre de cette rue, l'ancien Grand'Rue de Saumur, ces mots : « Voilà un temps d'or ! » se chiffrent de porte en porte. Aussi chacun répond-il au voisin : « Il pleut des louis ! » en sachant ce qu'un rayon de soleil, ce qu'une pluie opportune lui en apporte. Le samedi, vers midi, dans la belle saison, vous n'obtiendrez pas pour un sou de marchandise chez ces braves industriels. Chacun a sa vigne, sa closerie, et va passer deux jours à la campagne. Le tout étant prévu, l'achat, la vente, le profit, les commerçants se trouvent avoir dix heures sur douze à employer en joyeuses parties, en observations, commentaires, espionnages continus. Une ménagère n'achète pas une perdrix sans que les voisins demandent au mari si elle était cuite point. Une jeune fille ne met pas sa tête à la fenêtre sans y être vue par tous les groupes innocents. Là donc, les consciences sont à jour, de même que ces maisons impenétrables, noires et silencieuses, n'ont point de mystère. La vie est presque toujours en plein air : chaque ménage s'assied à sa porte, y déjeune, y dine, s'y querelle. Il ne passe personne dans la rue qui ne soit

Aussi, jadis, quand un étranger arrivait dans une ville de province, était-il gaussé par le nom de copieux donné aux habitants de la ville. Les anciens hôtels de la vieille ville situés en haut de cette rue, autrefois habités par les gentilshommes du pays. La maison, pleine de mélancolie, où se sont accomplis les événements de cette histoire, est précisément un de ces logis, restes vénérables d'un siècle où les choses et les hommes avaient ce caractère de simplicité que les mœurs françaises perdent de jour en jour.

Après avoir suivi les détours de ce chemin sinueux, dont les moindres accidents éveillent des souvenirs et dont l'effet général tend à plonger dans une sorte de rêverie chimérique, vous apercevez un renforcement de la rue, au centre duquel est cachée la porte de la maison à M. Grandet. Il est impossible de comprendre la valeur de cette expression provinciale, sans donner la biographie de M. Grandet.

M. Grandet jouissait, à Saumur, d'une réputation dont les causes et les effets ne sont pas entièrement compris par les personnes qui n'ont point, peu ou prou, vécu en province. M. Grandet, encore nommé par quelques gens le père Grandet, mais le nom de ces vieillards diminuait sensiblement, fut, en 1789, un maître tonnelier fort à son commerce. sachant lire, écrire et compter. Lorsque la République française mit en vente les biens de l'arondissement de Saumur, les biens de M. Grandet, le tonnelier, alors âgé de quatre-vingt ans, venait d'épouser la fille d'un riche marchand de planches. Grandet alla, muni de sa fortune liquide et de la dot, muni de deux mille louis d'or, au district, où, pendant deux cents doubles louis d'or offerts par son beau-père au farouche républicain qui surveillait la vente des domaines nationaux, il eut pour un morceau de pain, et, sinon légitimement, les plus beaux vignobles de l'arondissement, une belle abbaye et quelques métairies. Les habitants de Saumur étant peu révolutionnaires, le père Grandet passa pour un homme dur, un républicain, un patriote, pour un esprit qui donnait dans les nouvelles idées, tandis que le tonnelier donnait tout son argent dans les vignes. Il fut nommé membre de l'administration du district de Saumur, et son influence pacifique s'y fit sentir politiquement et commercialement. Politiquement, il protégea les ci-devant et empêcha de tout son pouvoir la vente des biens des émigrés ; commercialement, il permit aux armées républicaines un ou deux milliers de pièces de vin blanc, et se fit payer de superbes prairies dépendant d'une comtesse de femmes que l'on avait réservée pour un dernier lot.

Sous le Consulat, le bonhomme Grandet fut maître, administrateur, marchand, mieux encore ; sous l'Empire, il fut Grandet. Napoléon n'aimait pas les répu-

LAITERIE

SAINTE- HUBERT

FOURNISSEUR

des Hospices et Hôpitaux civils et militaires

DE NANCY ET DE TOUL

LIVRAISON A DOMICILE

6, rue Raugraff

Téléphone 4.94

NANCY

Nul bien sans peine. Nul profit sans dépense.

blicains : il remplaça M. Grandet, qui passait pour avoir porté le bonnet rouge, par un grand propriétaire, un homme à part, un futur baron de l'Empire. M. Grandet quitta les honneurs municipaux sans aucun regret. Il avait fait faire, dans l'intérêt de la ville, d'excellents chemins qui menaient à ses propriétés. Sa maison et ses biens, très avantageusement cadastrés, payaient des impôts modérés. Depuis le classement de ses différents clos, ses vignes, grâce à des soins constants, étaient devenues la tête du pays, mot technique en usage pour indiquer les vignobles qui produisent la meilleure qualité de vin. Il aurait pu demander la croix de la Légion d'honneur. Cet événement eut lieu en 1806. M. Grandet avait alors cinquante-sept ans et sa femme environ trente-six. Une fille unique, fruit de leurs légitimes amours, était âgée de dix ans.

M. Grandet, que la Providence voulut sans doute consoler de sa disgrâce administrative, hérita successivement, pendant cette année, de madame de la Gaudinière, née de la Bertellière, mère de madame Grandet ; puis du vieux de la Bertellière, père de la défunte ; et encore de madame Gentillet, grand-mère du côté maternel : trois successions dont l'importance ne fut connue de personne. L'avarice de ces trois vieillards était si passionnée que, depuis longtemps ils entassaient leur argent pour pouvoir le contempler secrètement. Le vieux M. de la Bertellière appelait un placement une prodigalité, trouvant de plus gros intérêts dans l'aspect de l'or que dans les bénéfices de l'usure. La ville de Saumur présuma donc la valeur des économies d'après les revenus des biens au soleil. M. Grandet obtint alors le nouveau titre de noblesse que notre manie d'égalité n'effacera jamais, il devint le plus imposé de l'arrondissement. Il exploitait cent arpents de vignes, qui, dans les années plantureuses, lui donnaient sept à huit cents poinçons de vin. Il possédait treize métairies, une vieille abbaye, où, par économie, il avait muré les croisées, les ogives, les vitraux, ce qui les conserva ; et cent vingt-sept arpents de prairies où croissaient et grossissaient trois mille peupliers plantés en 1793. Enfin la maison dans laquelle il demeurait était la sienne.

Ainsi établissait-on sa fortune visible. Quant à ses capitaux, deux seules personnes pouvaient vaguement en présumer l'importance : l'une était M. Cruchot, notaire, chargé des placements usuraires de M. Grandet ; l'autre, M. des Grassins, le plus riche banquier de Saumur, aux bénéfices duquel le vigneron participait à sa convenance et secrètement.

(A suivre.)

H. DE BALZAC.



L'habileté de l'acheteur ne consiste pas à acheter une marchandise à vil prix, mais à la payer à sa véritable valeur.

La plus importante Installation
de la région de l'Est, dans sa spécialité

F. VAXELAIRE ET C^{IE}

Rue Saint-Jean et rue Raugraff

NANCY

Costumes et Confections pour Dames

Soieries, Lainages, Tissus fantaisie, etc.

BLANC, TOILES, Rideaux, LINGERIE
TROUSSEAUX, ETC.

VÊTEMENTS IMPERMEABLES & FOURRURES

Envoi franco des Catalogues illustrés, d'Echantillons
et de tout achat à partir de 20 francs.

NOTA. — Les Magasins sont fermés les Dimanches et Jours fériés

“ La Lorraine ”

LA PLUS GRANDE BRASSERIE DE LA RÉGION

Rue Saint-Dizier et rue Saint-Jean (au centre de la Ville)

TÉLÉPHONE 2.32

VASTE SALLE AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Restaurant au premier - Orchestre

Pharmacie Centrale de Nancy

A. ROSFELDER, Pharmacien de 1^{re} classe

12, rue de la Visitation (Téléphone 3.08)

La Vogue toujours croissante de cet Etablissement s'explique par son ancienneté, sa position centrale, son installation unique, son matériel perfectionné, ses procédés modernes d'exploitation, ses méthodes scientifiques de fabrication, son soin méticuleux dans les préparations, sa scrupuleuse exécution des ordonnances, son service rapide de livraisons et d'expédition, ses achats considérables aux sources de production, son mouvement considérable d'affaires.

SES PRIX, QUI, PAR CES RAISONS MÊMES, NE SAURAIENT ÊTRE CONCURRENCÉS.

MARÉ DE LA BOURSE

Place Dombasle

SIGMANN

PROPRIÉTAIRE

CHÈRES de la Grande Maxéville
et Tantonville

BRUNNE de Munich « Lowenbrau »

Qualités de Vins blancs d'Alsace

Maison LEFÈVRE-DENISE

MAGARONS DE NANCY

6 fr. 50 la douzaine

BERGAMOTTES DE NANCY

1 franc la boîte

PAIN D'ÉPICE RAFFRAICHISSANT

SEIGLE ET MIEL DE BRETAGNE

à 1 franc pièce.

A LOUER

Librairie SIDOT Frères

NANCY — 3, rue Raugraff, 3 — NANCY

VAGNER et LAMBERT, Successeurs

Œuvres classiques, Littéraires, Droit, Médecine, Sciences et Arts

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES, ACHAT & VENTE DE LIVRES D'OCCASION

ÉGALITÉ D'OUVRAGES SUR LA LORRAINE ET SES ENVIRONS

Fournitures pour Bureaux

Abonnement à tous les Journaux, Français et Etrangers.

Ancienne Maison Vve MOUCHETTE & C^{ie}

MARTIN & C^{ie}, Suc^{rs}

49, rue des Dominicains, 49

NANCY

Pianos

Harmoniums

Lutherie

Reparations, Echanges, Locations

Accords

MUSIQUE

Abonnement à la Lecture musicale

CHAUSSURES

MAISON GEORGE

Fondée à Nancy en 1802

19, rue Saint-Georges, 19

Achetez-y vos chaussures,
Vos Bas, vos Jarretières,
Vous serez toujours satisfaits.

ÉCONOMIE PAR LA QUALITÉ

Dépôt des meilleures Marques Françaises et Etrangères

A LOUER

GRANDS BAINS MARCEAU

HAMMAM NANCEIEN

PASSAGE MARCEAU : Rue de la Commanderie, 56, et Rue du Faubourg-Saint-Jean, 65

Etablissement Hydrothérapique recommandé par MM. les Docteurs
DOUCHES DE TOUTES SORTES. — MASSEURS EXPÉRIMENTÉS DES DEUX SEXES. — PÉDICURES

L'annonce est le commis-voyageur qui va chercher le client à domicile.

Au Titre Fixe

22, rue St-Jean, NANCY

BIJOUX "FIX"

garantis inaltérables
Rachetés, même hors d'usage,
0 fr. 50 le gramme.

ASSORTIMENT DE MONTRES
Or, argent et acier

Maison Prosper FAINTRENY

Fondée en 1837

PASAPLUIES. -- CANNES. -- OMBRELLES

PAUL BONNEVILLE

Successesseur de C. CHAPUT

45, Rue des Dominicains, NANCY

On demande à acheter
au Producteur
des œufs et de la volaille
toutes quantités.

S'adresser au journal.

Notre Publicité

Nous n'avons ni représentant, ni agence, chargés de solliciter les insertions chez les commerçants et industriels.

Pour traiter, on est prié de s'adresser au siège de l'administration du journal.

Notre publicité a une importance exceptionnelle :

1° Parce que notre tirage, qui est de 10.000 exemplaires pour le 1^{er} numéro, ira sans cesse en augmentant.

2° Parce que notre bulletin peut être mis entre toutes les mains ; qu'il reste pendant plusieurs jours sur la table de la famille, que les annonces sont disposées de telle façon que forcément elles sont toutes lues et relues.

3° Enfin, parce que nous n'avons pas de bouillons. Les numéros invendus sont expédiés par la poste à titre de propagande.

Nous tenons toutes justifications à la disposition de ceux qui voudront bien nous confier leur publicité.

Le tarif de notre publicité est provisoirement fixé ainsi qu'il suit :

	1 ^{er} de page.	1/2 de page.	1/3 de page.
En 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e pages, pour 1 numéro.....	10 fr.	25 fr.	40 fr.
pour 3 —	25 fr.	60 fr.	90 fr.
Pour 6 numéros et au-dessus, remise de 35 p. 100.			
	1 ^{er} de page.	1/2 de page.	1 page.
Pour les pages 15 et 16 de la réclame, pour 1 numéro	5 fr.	40 fr.	70 fr.
Pour 3 numéros et au-dessus, 35 p. 100 de réduction.			

Imprimerie Nancéienne

15, rue de la Pépinière, 15

TÉLÉPHONE 3.39

IMPRESSIONS COMMERCIALES ET ADMINISTRATIVES

Labeurs - Journaux - Périodiques

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES

1^{re} année. — N° 1.

Le Numéro : 0 fr. 30

15 Juin 1908.

NOTRE JOURNAL

ORGANE

Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce de la Région de l'Est
et du "Souci du Lendemain"

SIÈGE SOCIAL : NANCY, 46, RUE DES DOMINICAINS, AU 2^e ÉTAGE (TÉLÉPHONE 8.45)

Paraissant le 15 de chaque mois

TOUTES LES CORRESPONDANCES DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES A M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, AU SIÈGE SOCIAL

SOMMAIRE

nos camarades, aux industriels et commerçants, nos amis abonnés, à nos lecteurs (Le Conseil d'administration).
Comité d'administration. Comité judiciaire.
au point (H. Rousselot).
Syndicat (Victor Bonlarron).
nos (E. D.). — Secrétariat.
du Lendemain (Conseil d'administration).
Syndicat des Epiciers de détail (H. Rousselot).
Correspondance (Arthur Herborn).
Remerciements.
des Membres adhérents au Syndicat.
Clinique médicale (Jules Kowalewski).
Jurisprudence.
et Demandes d'emploi.

Dans un but de propagande et exceptionnellement, le premier numéro de NOTRE JOURNAL a été tiré à 2.000 exemplaires. Tous nos camarades recevront un numéro supplémentaire; ils sont priés de le remettre à un collègue non syndiqué, ou de le déposer dans un hôtel, café, etc., nos collègues auront l'occasion d'en prendre connaissance.

nos Camarades,
Aux Industriels
et Commerçants,
A nos Amis abonnés,
A nos Lecteurs,

« Rien n'est impossible à l'homme ».
C'est de ce proverbe que le Conseil d'administration du Syndicat des Voyageurs et Représentants de la région de l'Est s'est inspiré, en créant, après six ans d'existence,

« NOTRE JOURNAL »
Nous vous dirons plus tard ce que, par la bonne volonté, la cohésion, l'union de la majorité des voyageurs

et représentants de commerce de la région, nous avons pu réaliser, en un temps relativement très court.

C'est donc avec une légitime fierté que nous vous présentons

"NOTRE JOURNAL"

qui sera un lien entre tous les membres du Syndicat. Chacun pourra y exposer librement ses pensées, ses aspirations, ses desiderata pour le bien-être exclusif de notre corporation.

Vos articles, chers camarades, seront toujours les bienvenus, à condition qu'ils ne renferment que des idées générales, un esprit de franchise et ne portent jamais atteinte à la liberté ou à la personnalité de chacun.

Nous vous faisons remarquer, chers collègues, que si, aujourd'hui, nous possédons un organe qui ne peut que profiter à l'avenir de notre syndicat, nous le devons aux industriels et commerçants qui nous ont donné de la publicité, et qui, dès la première heure, nous ont accueillis d'une façon si cordiale et si bienveillante.

Notre devoir, A TOUS, est de les récompenser, et nous comptons que votre clientèle leur sera acquise; c'est la seule façon de les remercier de leur appui et de leur prouver notre reconnaissance.

A vous, industriels et commerçants, nous ne vous dirons qu'un mot : MERCI, et nos actes sauront vous le prouver. D'ailleurs, nous n'avons pas fait appel à la réclame des grands magasins.

A nos abonnés, à nos lecteurs, à tous ceux qui voudront bien remplir le bulletin d'abonnement qu'ils trouveront plus loin, nous adressons d'avance nos sincères remerciements.

Le Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

ROUSSELOT, Henri, 28, rue Gambetta, Nancy.

Vice-Présidents

HOSATTE, Julien, 12, rue de la Commanderie, Nancy.

KUNTZ, Dieudonné, 62, rue du Ruisseau, Nancy.

Secrétaire général

HERBORN, Arthur, 2, cours Léopold, Nancy.

Secrétaires adjoints

KLEISS, Eugène, 23, rue Eugène-Ferry, Nancy.

LECOMTE, Henri, 29, rue Raugraff, Nancy.

Trésorier

DUPAYS, Eugène, 27, rue Raugraff, Nancy.

Trésoriers adjoints

ODILE, René, 8, avenue de Boufflers, Nancy.

MAHLER, Auguste, 18, rue Sellier, Nancy.

Membres

ANTOINE, Camille, 22, rue Kléber, Nancy.

BERTRAND, Jules, 11, rue du Grosne, Nancy.

MÉDARD, Victor, 24, rue Michelet, Nancy.

ORESVE, Eugène, 26, rue de la Commanderie, Nancy.

SCHMITT, Ferdinand, 16, rue Sainte-Catherine, Nancy.

VAL, Edouard, 15, rue Kléber, Nancy.

VIARD, Constant, 3, rue Eugène-Ferry, Nancy.

COMITÉ JUDICIAIRE

Avocat Conseil

M^e LÉON GRILLON, 5, rue des Chanoines, Nancy.

Avoué

M^e H. CROCTAINE, docteur en droit, 21, place de la Carrière, Nancy.

Huissier

M^e A. QUILLÉ, 3 et 5, rue des Michottes, Nancy.

MISE AU POINT

Notre Syndicat, fondé à Nancy depuis le 28 décembre dernier, est heureux de pouvoir, dès aujourd'hui, communiquer avec tous ses adhérents de la place et du dehors, par l'intermédiaire de notre organe syndical, dont j'ai l'honneur de vous présenter le premier numéro.

C'est avec une légitime satisfaction et surtout grâce au dévoué concours de notre secrétaire général, que je puis vous soumettre ci-dessous une partie de tout le labeur accompli depuis six mois.

Laissant de côté le travail inhérent à toutes les formalités d'organisation et de mise en route d'une Société comme la nôtre, je me permettrai de vous rappeler qu'en ce court laps de temps, nous avons dû, non seulement étudier les Statuts de notre Syndicat et les faire ratifier par une première assemblée générale, mais nous avons, en outre, organisé un banquet d'inauguration, auquel plus de quatre-vingts de nos camarades ont pris part, et avons ensuite étudié minutieusement et mis sur pied une Caisse de secours adhérente à notre Syndicat, et dont vous trouverez plus loin une notice explicative vous donnant les renseignements nécessaires pour vous édifier sur les avantages que pourront en retirer tous nos adhérents.

Les statuts de cette Caisse de secours ont été également étudiés par le Conseil d'administration et ratifiés par deux assemblées générales successives, auxquelles ont répondu un bon nombre de camarades. Ces statuts vont être soumis à l'approbation ministérielle; après quoi, notre Caisse de secours fonctionnera régulièrement. Si nous sommes légèrement en retard pour cette formalité, la faute ne nous incombe pas, mais bien à tous nos amis, car il nous fallait réunir le chiffre de cent membres pour pouvoir fonctionner régulièrement d'après les calculs faits, lesquels nous permettraient de verser à la veuve, ou aux bénéficiaires désignés par nos adhérents, un capital de mille francs après leur décès.

Toute cette besogne, qui ne paraît rien lorsqu'elle est mise en route, nécessite bien des démarches, des études, des formalités et, en outre, grève singulièrement le budget d'une Société.

Nous avons également résolu la question de notre siège social, et

tous les amis qui ont assisté, le 13 juin dernier, à sa prise de possession, ont pu se convaincre que, pour nos débuts, notre jeune Syndicat est confortablement installé.

Je rappelle à tous nos amis que, dans notre local syndical, se trouve à leur disposition un registre de Demandes et Offres d'emploi. Ils pourront consulter le *Bulletin de la Chambre de Commerce*, auquel nous sommes abonnés, et auront toujours à leur disposition tout ce qui est nécessaire à la correspondance, pour faire leur courrier ou toute écriture à leur convenance.

C'est assez vous dire que nous avons fait le possible pour mériter la confiance que vous nous avez accordée et dont je vous remercie à nouveau.

Notre Syndicat compte actuellement trois cents membres. C'est déjà joli; mais c'est peu, en comparaison du nombre des voyageurs et représentants existant dans la région de l'Est.

Je sais que beaucoup de collègues sont restés, jusqu'ici, indifférents. Je suis certain que nous pouvons compter sur eux et qu'ils seront des nôtres quand, par l'intermédiaire de *Notre Journal*, ils se rendront compte de nos travaux, de nos aspirations et de notre but.

D'autres collègues sont des méfiants, des hésitants! Ils nous ont boudé jusqu'ici, parce que tel ou tel membre du Conseil d'administration ne leur plait pas. Ils font partie d'une catégorie de citoyens fort difficile à satisfaire, et qui a pour habitude de tout critiquer à première vue et de tout condamner sans preuve et sans discussion.

Nous n'en voulons pas à ces collègues de se tenir à l'écart, et sommes même à peu près certains que, quand l'expérience leur aura prouvé que nous ne sommes animés que par le seul désir de nous aider les uns les autres, ils viendront, après coup, grossir nos rangs, dont le nombre sera doublé, je l'espère, d'ici un an.

Quelques collègues, ne se rendant pas bien compte de toute la besogne accomplie jusqu'ici, ont laissé entendre que nous n'avions encore rien fait, ni rien obtenu au point de vue syndical. Patience, camarades! Organisons-nous d'abord franchement. Asseyons notre Société sur des bases solides et durables, et seulement nous songerons à monter des étages sur ces fondations.

La besogne faite trop hâtivement et trop à la légère ne vaut pas grand'chose. Marchons donc d'un

pas bien assuré, sans nous laisser aller dans des questions oiseuses, qui pourraient nous entraîner loin, sans résultats appréciables pour notre Syndicat, ni pour nous.

Je ne voudrais pas terminer cette causerie sans adresser de sincères remerciements à tous nos amis connus ou inconnus qui nous ont aidé d'une façon quelconque à la réussite de notre œuvre.

Je salue respectueusement le vénéré président d'honneur, M. Maringer, ainsi que notre Conseil d'administration.

Je remercie sincèrement tout le monde de la confiance que vous nous avez accordée et dont je vous remercie à nouveau.

Merci enfin à tous nos collègues du Syndicat, qui sont de bons camarades. Je remercie également tous ceux qui nous ont aidés et guidés par le seul amour de la bonne confraternité et de la solidarité.

Grâce à une entente parfaite avec nos collègues et le Comité de notre Syndicat, la tâche que je redoutais m'est rendue plus facile, aussi je forcerais-je de continuer à mériter l'estime et la confiance de tous.

Le Président,

Henri ROUSSELOT.

Avis du Trésorier

Les sociétaires, qui n'ont pas encore leur cotisation 1908, sont priés de nous la présenter par la voie de ce journal, d'ici quelques jours.

Les camarades appelés à s'absenter sont priés de vouloir bien faire le nécessaire pour éviter le non paiement de ladite cotisation.

Les collègues qui n'auront pas payé leur cotisation avant le 15 juin verront leur cotisation augmentée de 0 fr. 25 pour nouveaux frais de recouvrement.

Service de NOTRE JOURNAL

Les membres du Syndicat, abonnés, qui ne recevraient pas régulièrement NOTRE JOURNAL, sont priés d'en informer le secrétaire.

Ne pas oublier les changements d'adresse.

Camarades! Quand un client nous envoie une adresse pour un abonnement, recommandez toujours à la maison d'un camarade syndiqué, celles qui nous donnent de la publicité.

10 Juin 1908.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir écrit, par une lettre aussi amicale que sincère, de faire un article pour Notre Journal; ce sont là ses termes.

Je ne voudrais pas refuser car, à tout prendre, m'accorde-t-il pas trop de crédit? Ai-je des connaissances nécessaires pour faire un article qui puisse avoir aux yeux de mes collègues quelque peu d'intérêt?

Après tout, apprenti n'est pas maître, et, au surplus, je m'adresse à des collègues dont j'ai pu apprécier l'amabilité, je suis sûr qu'ils ne sauront me refuser le bénéfice de leur indulgence que je sollicite d'eux.

Voici donc à cette invitation, et voici quelques lignes que j'ai intitulées :

Le Syndicat

Malgré l'évolution syndicale qui s'est en ces derniers temps, affirmée dans chaque pays, — qu'elle soit monarchique, autocratique ou républicaine, ce qui semble indiquer que cette idée répond en tous points aux besoins, aux goûts du jour, puisqu'elle engendre dans son action à peu près toutes les formes de la société aussi bien capitalistes, que prolétariennes — certains esprits plus craintifs, ou apeurés par ce mot de Syndicat, se sont fait une toute autre idée de la valeur exacte de ce mot et veulent l'associer, le faire voisin, l'accoler, le suivre peu après de celui d'anarchie.

Je ne dirai, à celui de socialisme, pour le suivre peu après de celui d'anarchie. C'est, et bien qu'en écrivant ces lignes mon esprit corporatif, syndical puisque ce mot, je suis certain qu'elles vont de travailler, chez mes lecteurs, un peu de confiance quant à mes idées et me faire mettre dans ces syndiqués de la fraction politique et leur faire dire : déjà!

Assurez-vous, collègues et amis, que ce mot de bon nombre d'entre vous, que l'on puisse savoir combien cette préoccupation. Ma politique, c'est celle des affaires. — Mon désir, le voir arriver, par le groupement, à se soulever le mieux possible avec l'aide de la solidarité, l'intérêt de chacun par tous et celui de chacun.

La façon d'envisager les avantages inévitables qui peuvent dériver d'une union basée sur le nombre le plus grand possible qu'il soit possible de réunir, échappé aux yeux et sentiments de l'orgueil de quelques-uns des nôtres, — pionniers, ceux-là, de la solidarité — spontanément, dans une pensée commune ont décidé de doter notre corporation d'une société qui leur manquait et de ne laisser notre belle ville de Nancy, et si commerciale, industrielle et si bien représentée, en état d'infériorité par rapport à d'autres villes de France qui ne

peuvent l'égaliser, et où cependant, depuis longtemps, on a su « se toucher les coudes ». Aujourd'hui ce n'est plus le cas; une porte nous est ouverte, large, ne demandant qu'à nous laisser passer qui que nous soyons, petits ou grands, blonds, bruns ou blancs.

Une seule question est posée. Etes-vous voyageur? Et la réponse affirmative suffit à une acceptation large et aux promesses (que l'on tiendra) d'aide, de camaraderie, de bonne confraternité.

Ceci établi, je reviens à l'idée maîtresse de cet article : **Le Syndicat**, pour m'adresser tout particulièrement à ceux de nos collègues qui n'ont pas répondu à l'appel de notre bureau, soit par indifférence, soit par crainte du mot qui peut être par eux interprété dans un sens politique, soit aussi parce que, plus favorisés dans leur situation, ils croient pouvoir se désintéresser d'une œuvre dont le besoin pour eux ne se fait pas immédiatement sentir.

A cette fraction, hélas! la plus grande, et que j'ai divisée en trois catégories, je prends la liberté, très respectueusement d'ailleurs, de dire : Camarades, collègues, vous avez tort.

1^o Parce que, indifférents, vous vous isolez sans raison et que, quand le hasard de la rencontre, soit à l'hôtel, soit au café, vous mettra en face d'un collègue, d'un ami qui vous demandera : Faites-vous partie de notre Syndicat? Vous vous **mentirez à vous-même**, pour chercher un prétexte qui vous excusera de ne pas vous trouver dans nos rangs;

2^o Parce que, aux termes de nos statuts (art. 3), la **politique étant formellement interdite** au sein du Syndicat, ce mot ne doit pas vous effrayer; car il ne doit pas prendre un autre sens que celui qui lui est propre. Je le définis par le sens à la fois exact et noble de ce mot : « l'effort d'une corporation, d'un groupement professionnel vers une meilleure répartition de la justice sociale ». Telle est la signification de ce terme, il n'en a pas d'autre;

3^o Parce que, en meilleure situation pécuniaire, mieux doués par vos aptitudes personnelles et intellectuelles, vous ne pouvez, pour une somme modique, rester indifférents à la solidarité et ne pas venir en aide à vos collègues moins favorisés. Votre intelligence ne doit-elle pas vous commander impérieusement d'être sans fierté et de prévoir? La vie est longue pour celui qui *trime* et le destin parfois cruel.

Ceci dit, que pourrais-je ajouter? Que, membre actif du Syndicat, je n'ai pas voulu rester indifférent au milieu de tant de bonnes volontés; que, par ces quelques lignes, j'ai voulu prendre part à notre œuvre collective par les modestes moyens dont je puis disposer.

J'ai le bon espoir que cet appel à l'union sera entendu de ceux qui n'ont pu donner leur adhésion encore. Allons! que les retardataires viennent à nous; ils peuvent

être certains qu'en notre nouvelle famille, ils seront reçus portés et bras grands ouverts.

Victor BONLARRON, n^o 131.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Afin de ne pas grever le budget du Syndicat de dépenses qui ne lui incombent pas, MM. les Sociétaires, qui demandent des renseignements par correspondance, sont invités à joindre à leur demande un timbre pour la réponse.

A TOUS

Nous attirons l'attention des sociétaires, afin qu'ils distinguent les différentes questions qu'ils seront appelés à soumettre par la voie de *Notre Journal*.

Il y a les questions d'intérêt général, lesquelles intéressent tous les membres de notre corporation sans exception et sans distinction de région. Ces questions peuvent être prises en considération par notre Syndicat et soumises à la Fédération nationale, laquelle est toute qualifiée pour chercher à les résoudre; car il faut bien comprendre que nous ne sommes pas suffisamment puissants pour obtenir des réformes réclamées depuis nombreuses années.

Les congrès de Toulouse et de Lyon ont transmis, à ce sujet, de nombreux vœux aux pouvoirs publics; ces vœux ayant faits l'objet d'études sérieuses, nous les mentionnerons dans notre prochain numéro.

Nous aurons donc à étudier les questions ayant un caractère régional ou local; ces dernières seront particulièrement l'objet de nos efforts. Nous qui constatons journellement les différentes améliorations qu'il serait utile de chercher à obtenir ou les modifications à apporter à tout ce qui nous touche de près, voyant et usant tous les jours des différents services, jugeant le pour et le contre, nous sommes donc qualifiés pour étudier lesdites questions.

Le Syndicat portera donc tous ses efforts sur les questions où il se sentira solide. Avec le temps, la persévérance, la cohésion et la bonne volonté, il a le droit d'espérer le succès.

Si nous voulons être écoutés, groupons-nous, aidons-nous!

E. D.

Nous recommandons tout particulièrement à nos camarades les maisons qui ont bien voulu contribuer à la fondation de NOTRE JOURNAL, en nous aidant par leurs annonces.

Camarades, quand vous connaîtrez une maison cherchant un voyageur ou représentant, ou un collègue syndiqué cherchant un emploi, envoyez de suite l'adresse au secrétaire.

Secrétariat

Sur l'initiative de notre secrétaire, un registre est constamment à la disposition de tous nos membres, au siège social. Ils pourront, sur ce registre, y inscrire toutes les idées, observations et réclamations, s'il y a lieu, qu'ils croiraient devoir y faire.

Ils trouveront la réponse à côté de leurs observations.

Voici deux notes prises sur ce registre qui sont d'un intérêt général :

N° 1. — Les camarades syndiqués qui auraient en leur possession : affiches artistiques, tableaux, dessins ou motifs pouvant servir à décorer notre siège social, seraient bien inspirés en les offrant au Syndicat. — DUPAYS, matricule 4.

N° 5. — Ne serait-il pas possible de demander à chaque sociétaire (1908) une petite photographie, laquelle servirait à faire un tableau pour placer au siège social ?

Ce tableau serait celui des membres fondateurs, adhérents de la première heure de notre Syndicat. — A. MAYER, matricule 20.

Avis très important

Les articles de nos camarades, destinés à Notre Journal, devront toujours nous parvenir avant le 1^{er} du mois. Faute de quoi ils ne paraîtront que dans le numéro suivant.

"Le Souci du Lendemain"

CAISSE DE SECOURS

du Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce de la Région de l'Est

Permanence, au Siège social, tous les dimanches, de dix heures du matin à midi, jours fériés exceptés.

BUT

La Société a pour but de constituer un capital aux héritiers désignés par les sociétaires, lorsque ceux-ci viennent à décéder.

La désignation des héritiers est faite sur le bulletin d'admission ou par lettre cachetée ; toutefois, le sociétaire peut toujours changer cette désignation, par pli recommandé adressé au Conseil d'administration.

Cotisations. — Les membres participants ont à verser :

1° Un droit d'admission de deux francs ;

2° Une cotisation annuelle de dix-huit francs.

En fin d'année, l'assemblée générale pourra élever le droit d'admission pour l'année suivante.

La cotisation de dix-huit francs constituera le capital à remettre immédiatement, après le décès, aux héritiers désignés.

Ce capital ne pourra, conformément à la loi du 1^{er} avril 1898, excéder 3.000 francs. Il est porté à 1.000 francs pour la première année.

Le capital et le fonds de réserve sont déposés à la Caisse d'épargne.

Les membres inscrits avant quarante ans révolus ne paieront plus leurs cotisations, lorsqu'ils auront atteint l'âge de soixante-cinq ans.

En cas d'infirmités graves, on prendrait sur le fonds de réserve, après enquête sur les motifs invoqués, les cotisations des membres participants ayant au moins cinquante-cinq ans révolus.

Les cotisations ainsi avancées, augmentées d'un intérêt de 3 p. 100, seront retenues sur le capital à verser après décès et reversées au fonds de réserve.

Si la mortalité, en cas d'épidémie, devenait excessive, les héritiers ou bénéficiaires recevraient immédiatement un acompte proportionné aux disponibilités de la caisse, et le reliquat de la somme prévue leur serait versé aussitôt que l'état de la caisse le permettrait, après recouvrement des cotisations de l'année suivante.

Cette restriction ne s'appliquerait, en tous cas, que pendant les premières années ; car, dans la suite, notre fonds de réserve nous permettra de combler le capital à verser, au cas où le nombre de décès deviendrait anormal.

Les opérations et les registres du trésorier sont soumis à la vérification constante d'une commission de contrôle de sept membres, qui a été nommée à l'assemblée générale du 16 février 1908, et dont les noms suivent :

MM. NICAUD, Alphonse, matricule 54	
ADAM, Gabriel, » 49	
NORROY, Alfred, » 108	
BUSSIÈRE, Louis, » 36	
LANSELLE, Jules, » 205	
LECLERS, Jean, » 106	
RULLIAT, Pierre, » 63	

Admission. — Les conditions d'admission sont :

1° Faire partie du Syndicat ;

2° Être voyageur ou représentant de commerce ; les chefs de maison voyageant sont admis ;

3° Être âgé de moins de cinquante ans

Par exception, les membres fondateurs, ceux dont le matricule ne dépasse pas le matricule (au Syndicat) 290, sont admis quelque soit leur âge.

Le but élevé poursuivi par la Société ne saurait vous échapper, et cette œuvre de mutualité et de prévoyance sera le digne complément de celles qui s'adressent déjà à vous, dans votre intérêt, celui de votre corporation et celui de vos familles.

Comme tous ceux qui doivent à leur travail le plus clair de leurs ressources, nous ne devons pas seulement penser, notre vie durant, à assurer notre propre existence et celle des nôtres. Il est utile et bon de voir

plus loin que notre propre vie et de songer à ceux que nous devons laisser après nous.

Et c'est dans l'espoir de recevoir bientôt votre adhésion, que nous vous présentons monsieur et cher collègue, l'assurance de nos sentiments de confraternité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Statuts du « Souci du Lendemain », qui sont actuellement soumis à l'approbation ministérielle, seront imprimés dès leur retour et seront envoyés à tous les membres du Syndicat.

MEMBRES HONORAIRES

"Souci du Lendemain"

M. H. MARINGER, ancien maître de ville de Nancy, président d'honneur du Syndicat, 32, faubourg Saint-Jean.

M^e LÉON GRILLON, avocat, 5, rue des Clopinettes.

M^e H. CROCTAINE, avoué, 21, place de la Carrière.

M. LARUELLE, rentier, 22, rue de Toul.

M. STOURME, représ. de comm., 78, rue des Ponts.

M. DEGRÉ-LIOUVILLE, fabricant, place Callot, Nancy.

GRANDE BRASSERIE DE CHAMPIGNELLES.

Au Syndicat des Epiciers de la Région de Nancy et Environs

Dans le numéro de leur organe syndical du 10 avril dernier, le camarade Vaudeville, trésorier du syndicat ci-dessus nommé, nous souhaitait une cordiale bienvenue et nous adressait à notre syndicat le titre de camarade germain du leur.

En effet, nos deux corporations ont de nombreux points communs, et nos aspirations sont si semblables, que ce lien de parenté nous sommes fiers, paraît-il, de le constater. La vérité, et je ne crois pas abuser en disant que nos deux syndicats sont frères.

La lutte des Epiciers de détail contre les grands magasins, contre les Sociétés à succursales et contre les roulettes, nous intéresse au suprême degré, et nous sommes décidés d'appuyer de toute notre force toute revendication émise par le Syndicat des Epiciers contre ce fléau commercial. L'envahissement toujours croissant de la région de commerce amènerait vite la ruine du petit commerçant et, par la suite, celle du voyageur de commerce.

Comme nous ne sommes pas du tout préparés à cette fin par trop prématurée, nous lutterons avec nos collègues du Syndicat des Epiciers de détail contre l'ennemi commun.

ne nous laisserons pas écraser sans pousser de forts cris de détresse.

Nos collègues du Syndicat des Epiciers ont tenu leur congrès annuel à Nancy, les 25 et 26 juin écoulé. Ce Congrès a été clôturé par un grand banquet amical donné dans les salons Walter. J'ai eu l'honneur d'être invité à ce banquet, comme président de notre Syndicat, et j'avoue que nous avons agréablement scellé le lien de parenté déterminé par l'ami Vaudeville.

A mon tour, je souhaite longue vie et prospérité au Syndicat des Epiciers de détail, et remercie de l'aimable invitation qui m'a été faite et lui présente l'assurance de ma sympathie et de la bonne confraternité de tous les membres du Syndicat des Voyageurs et Représentants de la Région de l'Est.

Henri ROUSSELOT.

Camarades ! Quand vous faites une adhésion, envoyez-la aussitôt au secrétaire, afin que l'intéressé reçoive de suite : carte, bulletins d'adhésion, statuts, etc. Encaissez la première cotisation, cela simplifiera le travail du trésorier.

CORRESPONDANCE

J'ai reçu de notre camarade Ch. Sognet la lettre suivante :

« Nancy, le 30 avril 1908.

« Mon cher Secrétaire et ami, j'ai entendu parler, par des camarades, à la dernière assemblée générale du 27 avril, vous aviez lu une lettre de M. Nérot, inspecteur principal à la gare de Nancy, au sujet du train Nancy-Saint-Dié et à Fraize, partant de Nancy à 6 h. 25 du matin.

Je vous serais bien obligé, n'ayant pu assister à cette assemblée, de me faire connaître la réponse.

« Veuillez agréer, etc. »

« Ch. SOGNET M^e 27. »

Mon cher Camarade, la création de Notre Journal étant au programme de votre lettre, décidée en principe par le Comité, j'ai attendu — après la réponse verbale que je vous ai faite — pour la faire connaître, par la voie du journal, à tous les camarades que ce train peut intéresser.

Le 6 mars, j'écrivais ce qui suit à M. Nérot :

« Monsieur l'Inspecteur, permettez-moi d'attirer votre attention sur la marche du train 18/47 (Nancy à Saint-Dié et à Fraize). Pour se rendre de Nancy à Fraize, il faut près de quatre heures pour un parcours de moins de 100 kilomètres, le départ ayant lieu à 6 h. 25 du matin, pour arriver à Saint-Dié à 8 h. 25. Ce train a, dans cette dernière localité, cinquante-sept minutes d'arrêt.

Je crois que vingt ou vingt-cinq minutes suffiraient pour le déchargement et le chargement des bagages, colis postaux et messageries et, en mettant le départ vers 8 h. 50, il pourrait croiser, vers 9 h. 07, à Saint-Léonard, le train 18/30 venant d'Epinal.

Ce croisement à Saint-Léonard permettrait d'avancer le départ pour Fraize de vingt-cinq minutes et, au lieu d'arriver à 10 h. 11, d'y être vers 9 h. 40 ou 45.

« Le départ de Saint-Dié du train 18/47, vers 8 h. 50, ne nuirait en rien à la marche d'autres trains sur la ligne, car il n'a aucune correspondance dans tout son parcours et, au lieu d'arriver à Epinal à 11 h. 33, il arriverait à 11 h. 05, ce qui permettrait aux voyageurs de la Vallée de la Vologne, ayant à faire au chef-lieu du département, d'y arriver une demi-heure plus tôt.

« Dans l'espoir que vous reconnaîtrez le bien fondé de ma requête, je vous prie d'agréer, etc. »

« Le Secrétaire, »

« A. HERBORN. »

Après un accusé de réception en date du 7 mars 1908, je recevais, le 14 avril, la lettre suivante :

« Monsieur le Secrétaire du Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce de la Région de l'Est,

« Vous avez bien voulu nous demander s'il serait possible d'avancer de trente minutes : 1^o le train 18/47, partant de Saint-Dié à 8 h. 25 ; 2^o le train correspondant 18/347, partant de Saint-Léonard à 9 h. 35 matin, ceci afin de donner plus de temps aux voyageurs se rendant à Fraize.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des voyageurs (quatre en moyenne par jour) venant d'au delà de Saint-Dié par le train 18/47, à destination de la ligne de Saint-Léonard à Fraize, n'a pas semblé suffisant à mon service central pour justifier un déplacement du train 18/47, ainsi que les modifications qui en découleraient.

« En me communiquant cette décision, mon Administration centrale me charge de vous exprimer ses regrets.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée. »

« L'Inspecteur principal, »

« A. NÉROT. »

Et voilà, mon cher Sognet, un enterrement de première classe pour une toute petite réclamation qui ne coûtait rien, absolument rien, à la Compagnie de l'Est ! Si j'étais de Marseille ou de Tarascon, je vous dirais : *Zuze un peu, mon bon, si cela lui coûtait quelque chose !!!* Nous serions obligés de lui rapporter de l'argent, à la Compagnie de l'Est.

D'abord — ça c'est une erreur de plume — le train 18/47 ne part pas de Saint-Dié à 8 h. 25, il y arrive. Puis, je ne vois pas que, dans ma lettre, je parle des voyageurs venant d'au-delà de Saint-Dié pour aller à Fraize.

Ce que je demandais, c'est que l'arrêt de ce train fût moins long à Saint-Dié.

Et tout aussi bien que les trains 18/49 et 18/32 se croisent, à midi, à Saint-Léonard, le même fait peut se produire pour le train partant de Nancy à 6 h. 25.

Naturellement, le Service central n'a que faire de trente minutes par jour ; arrivant à son poste à l'heure d'entrée, il en repart toujours ponctuellement à l'heure fixée pour la sortie. Si seulement il en était ainsi pour les trains.

Mais nous, voyageurs, qui devons journellement, par nos courriers, rendre compte de notre temps à nos patrons, trente minutes sont précieuses, et bien souvent vous font gagner une demi-journée.

Je ne vois pas bien ce que les quatre voyageurs venant d'au-delà de Saint-Dié viennent faire près du service central, pour contrecarrer ma demande. Et ceux qui prennent ce train à Saint-Dié, ceux en provenance d'Epinal, de Remiremont, de Gérardmer et de toutes les stations intermédiaires, ces voyageurs ne comptent-ils pas ? N'ont-ils pas intérêt, comme tous, de ne pas perdre un temps précieux dans les gares de bifurcation.

Allons, M. l'Inspecteur principal, jetez à nouveau un coup d'œil sur ma lettre du 6 mars. Ce n'est pas pour un déplacement de train de marchandises, qui peut facilement regagner quelques minutes dans son parcours, que vous laisserez languir dans les gares un tas de braves gens qui, malheureusement, vu la difficulté de faire des affaires, vous demandent d'aller vite.

Et vous aurez acquis la reconnaissance de tous les voyageurs, obligés ou non de visiter ce joli coin des Vosges, et, en particulier, celle du Syndicat de la Région de l'Est.

Arthur HERBORN,

Secrétaire général.

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements à notre collègue et ami Blampain, qui a fait don au Syndicat d'une superbe boîte aux lettres.

Nous ne voulons pas laisser partir de Nancy les établissements Despard-Pège et Bidet, sans leur adresser nos sincères remerciements pour la réduction qu'ils ont accordée à nos sociétaires.

Nous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier 1909, un droit d'entrée de un franc sera perçu pour les nouveaux adhérents (art. 7 des Statuts).

Nous rappelons à nos membres que les camarades syndiqués, appelés sous les drapeaux pour leur service militaire actif, sont dispensés de la cotisation. Prière d'en avertir le trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DU
Syndicat des Voyageurs & Représentants
de la région de l'Est

Les membres dont les noms sont précédés d'un astérisque (*) sont adhérents au *Souci du Lendemain*.

MM.

- *ROUSSELOT, Henri, 28, rue Gambetta, Nancy.
*HOSATTE, Julien, 12, rue de la Commanderie, Nancy.
KUNTZ, Charles, 62, rue du Ruisseau, Nancy.
*DUPAYS, Eugène, 27, rue Raugraff, Nancy.
*HERBORN, Arthur, 2, cours Léopold, Nancy.
MAHLER, Auguste, 18, rue Sellier, Nancy.
LECOMTE, Henri, 29, rue Raugraff, Nancy.
*ODILE, René, 8, avenue de Boufflers, Nancy.
KLEISS, Eugène, 23, rue Eugène-Ferry, Nancy.
*BERTRAND, Jules, 11, rue du Crosne, Nancy.
*VAL, Edouard, 15, rue Kléber, Nancy.
*ANTOINE, Camille, 22, rue Kléber, Nancy.
*MÉDARD, Victor, 24, rue Michelet, Nancy.
*SCHMIDT, Ferdinand, 16, rue Sainte-Catherine, Nancy.
VIARD, Constant, 3, rue Eugène-Ferry, Nancy.
*ORESVE, Eugène, 26, rue de la Commanderie, Nancy.
ACHIN, René, 4, rue Saint-Léon, Nancy.
*ADAM, Henri, 49, faubourg Saint-Georges, Nancy.
*ADAM, Gabriel, 20, rue de la Croix-de-Bourgogne, Nancy.
*MAYER, Adolphe, 6, rue de Serre, Nancy.
*LEGROS, Charles, 47, rue de la Commanderie, Nancy.
*OUDEVILLE, 43, rue Hoche, Nancy.
*PETITDEMEGE, 80, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.
SIMONIN, Ferdinand, 69, rue du Montet, Nancy.
SCHEMEL, André, 54, rue Carnot, St-Max.
*SÉVERIN, Paul, villa Saint-Jean, Nancy.
*SOGNET, Charles, 97, rue de Mon-Désert, Nancy.
VUILLAUME, Charles, 5, rue de la Source, Nancy.
*BAUMEYER, Charles, 22, faubourg Stanislas, Nancy.
*BLANCHFORT, Pol, 40, faubourg Saint-Georges, Nancy.
BERTHEMIN, Marcel, 68 bis, faubourg Stanislas, Nancy.
ADAM, Auguste, 33, rue Lassalle, St-Max.
FERRY, rue de l'Eglise, Tomblaine.
*HOFF, A., 23, rue de la Salle, Nancy.
EBERSVILLER, Edouard, 82, rue Vayringe, Nancy.
*BUSSIÈRES, Louis, 101, rue Charles III, Nancy.
*SCHNEIDER, Emile, 51, faubourg Stanislas, Nancy.
*WILMANN, Désiré, 10, rue de la Croix-de-Bourgogne, Nancy.
*PANARIOU, Henri, 58, rue de Metz, Nancy.

- *FLÈCHES, Léon, 27, rue de Chantraines, Epinal (Vosges).
FERRY, Edmond, 56, rue Pasteur, Nancy.
*JOLY, Emile, 7, rue Saint-Michel, Nancy.
VERNERT, Alfred, 17, rue de Bauveau, Nancy.
*ABOUT, Emile, 29, rue du Sergent-Blanc, Nancy.
BIGAREL, Emile, 34, rue Bassompierre, Nancy.
COUVAT, J., Bantheville, par Romagne-sous-Montfaucon (Meuse).
*BARTEL, Auguste, 21, rue Messier, Nancy.
GOVERNEL, Pierre, 40, rue de Paris, Nancy.
LAMPERT, Henri, 15, rue Sellier, Nancy.
*LOUIS, Adrien, 1 bis, rue de la Salle, Nancy.
*MEYER, Eugène, 107, rue de l'Étang, Nancy.
MAIRERICHARD, Albert, Parc de Saurupt, Nancy.
*MAUGIS, Eugène, 26, rue de la Commanderie, Nancy.
*NICAUD, Alphonse, 25, rue du Pont-Mouja, Nancy.
PENNEMANN, 49, faubourg Saint-Georges, Nancy.
ROUSSELOT, Edouard, 10, rue Pichon, Nancy.
THOMEX, A., 14, rue des Ponts, Nancy.
*BÉRINGER, Pierre, 60, rue St-Dizier, Nancy.
*GODART, Eugène, 4, rue du Général-Chevert, Nancy.
*MORGENSTERN, Charles, 25, rue de la Commanderie, Nancy.
RULLIAT, Pierre, 83, rue Pasteur, Nancy.
BAUNIN, Eugène, 7, rue de la Croix-de-Bourgogne, Nancy.
*GEORGE, E., 10, rue Verlainne, Nancy.
MAGNIN, Edmond, 37 bis, rue de Metz, Nancy.
BLAMPAIN, Armand, 23, rue du Pont-Mouja, Nancy.
*BLUMENTHAL, Benjamin, 33, faubourg Stanislas, Nancy.
SCHMITT, Louis, 15, rue de Mon-Désert, Nancy.
LAGARDE, Léon, 40, rue de Laxou, Nancy.
PRUD'HOMME, Fernand, 1, rue Drouin, Nancy.
HANRION, Edmond, 86, rue Saint-Dizier, Nancy.
BARBILLON, Charles, 50, rue de Mon-Désert, Nancy.
NEU, Henri, 6, rue de Serre, Nancy.
LONG, Jules, 26, rue Saint-Georges, Nancy.
WEISSBURGER, 3, rue Saint-Dizier, Nancy.
*VOLANT, Emile, 9, rue Hoche, Nancy.
*FELMANN, Emile, 50, faubourg St-Georges, Nancy.
*LOMBARD, Louis, 76, rue Sellier, Nancy.

(A suivre.)

VISITES ET EXCURSIONS

Nous avons reçu, de plusieurs industriels de notre région, des invitations pour visiter leurs établissements, sous la conduite du directeur de chaque industrie intéressée.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos adhérents que notre première visite sera pour la Grande Brasserie de Champigneulle, où l'aimable directeur, M. Trampitsch, se met à notre entière disposition pour le lundi 13 juillet prochain, après midi. Rendez vous pour tout le monde au siège social, 46, rue des Dominicaines, deux heures précises de l'après-midi.

Nous prions tous nos collègues, qui désireront prendre part à cette visite, de faire inscrire sans retard au secrétariat, si le nombre des visiteurs le permet, nous demanderons à la Compagnie des Tramways de Nancy de mettre un car spécial à notre disposition.

Notre deuxième visite sera pour la Grande Brasserie de l'Est.

CAUSERIE MÉDICALE

Hygiène de la bouche

Nous ne saurions apporter trop de soins à entretenir notre bouche en bon état. Par cette situation même, placée à l'entrée du tube digestif et au-dessous des premières voies aériennes, elle reçoit les microbes apportés par les aliments, véhiculés par l'air ou amenés avec les sécrétions d'organes en communication avec elle. La flore microbienne de la bouche est la plus riche qui existe. On y a compté jusqu'à cent espèces différentes. Aussi, est-ce dans la bouche que les premiers microbes ont été découverts.

Bien entendu, dans une telle variété, il en est d'inoffensifs; cependant, au nombre de ces derniers, il en est qui, sans altérer autrement la santé, sont déjà ennuyeux; ce sont ceux qui donnent aux dents la teinte verte ou noirâtre qui est si désagréable. D'autres provoquent la fétidité de l'haleine par suite des fermentations qu'ils déterminent et amènent la destruction des dents. Enfin on trouve dans la bouche le microbe de la pneumonie et parfois les agents des maladies plus graves, telles que croup, fièvre typhoïde.

Ces quelques considérations nous montrent à l'évidence qu'il faut chercher à détruire ces hôtes malsains, qui se plaisent par trop dans notre bouche; car ils y trouvent les meilleures conditions de vie qu'ils puissent désirer: chaleur et humidité.

La lutte contre les microbes, indispensable chez le sujet sain, l'est, à plus forte raison, chez celui dont la bouche est en mauvais état ou a subi des extractions dentaires, ce qui crée dans son intérieur des plaies toutes prêtes à s'infecter.

Très utiles, pour conserver la santé générale, les pratiques dont nous allons parler ne le sont pas moins pour conserver la dentition en bon état et éviter ces caries désastreuses qui abiment les dents les unes après les autres, morceaux par morceaux.

Or, la nature n'est pas prodigue de ses

donnés; une fois nos dents permanentes poussées, elle ne les renouvellera plus. C'est nous de conserver ce qu'elle nous a donné. Mais par quel moyen?

En faisant disparaître de la bouche tout ce qui peut servir de terrain de culture ou d'abri aux microbes, ensuite en les détruisant ou tout au moins en leur rendant la vie impossible.

La première indication sera remplie par les moyens mécaniques: nettoyage de la bouche (effectué par le dentiste, lorsqu'il existe du tartre adhérent au collet des dents); brossage soigné après les repas, afin de chasser les particules alimentaires qui seraient restées entre les dents.

La deuxième indication, répond l'usage des lavages antiseptiques de la bouche; mais c'est ici qu'il faut savoir choisir.

Il faut, en effet, employer une substance assez active pour détruire les parasites de la bouche, mais qui ne soit pas irritante pour les muqueuses ni toxique. Nous avons, il est vrai, des dentifrices de toutes sortes; mais la plupart de ces produits, très agréables du reste, ont le seul défaut de ne rien détruire du tout en fait de microbes ou presque.

Par contre, le sublimé corrosif ou l'acide permanganique qui, eux, sont réellement antiseptiques, ne peuvent être employés. Ce sont des agents trop dangereux et de plus très désagréables.

Heureusement que la chimie moderne a mis à notre disposition un produit qui réunit l'idéal au point de vue qui nous occupe, c'est-à-dire pouvoir de destruction très actif vis-à-vis des micro-organismes et absolument inoffensif vis-à-vis de nos tissus: je veux parler de l'eau oxygénée.

Tout le monde sait que le plus puissant et le plus naturel de tous les désinfectants est le grand air, associé à la lumière. Or, c'est l'oxygène, que l'air renferme dans la proportion de 1/8, qui est l'agent de cette désinfection; il tue, brûle tous les germes infectieux qu'il atteint; mais son action dans ces conditions est assez longue. Eh bien, en quelques secondes, cette action désinfectante peut être obtenue grâce à l'eau oxygénée qui, au contact de la salive, dégage dans la bouche l'oxygène à l'état naissant, état qui lui donne le maximum d'activité pour détruire les microbes.

Cette eau oxygénée, que l'on peut se procurer toute préparée, mais qui, dans ce cas, se décompose et s'altère à la longue, peut être produite instantanément en dissolvant dans de l'eau ordinaire un peu d'une poudre blanche de conservation indéfinie, si elle est gardée dans un endroit sec; j'ai nommé le **perborate de soude**, qui peut être utilisé pour l'antiseptique le plus actif et le moins coûteux.

Jules KOWALEWSKI,
Chirurgien-Dentiste,
Directeur de « Nancy-Dentaire ».

JURISPRUDENCE

Exploitation commerciale
(Voyageurs et Bagages)

Bagages. — Colis égarés. — Compétence du juge de paix. — Le juge de paix est compétent pour statuer sur toutes contestations entre les voyageurs et voituriers pour retard, frais de route, pertes ou avaries d'effets accompagnant les voyageurs. Peu importe que ces voyageurs soient commerçants et que partie de leurs effets soit destinée à l'exercice de leur commerce. Le juge de paix ne reste pas moins compétent, lorsque ces effets les accompagnent. (Justice de paix de Bressuire, 16 août 1904).

Service de placement

Les Offres et Demandes d'emplois paraîtront plusieurs fois de suite. Les intéressés doivent prévenir le Secrétaire général des que leurs avis doivent être supprimés.
Notre Service de placement pourra donner de bons résultats, si nous nous y intéressons tous d'une façon active.

OFFRES D'EMPLOIS

Manufacture de gants demande représentant à la commission pour l'Est.

Une maison de cols, cravates, foulards, demande voyageur à la commission, 10 p. 100 direct et indirect. Tournée Est et Nord.

On demande représentant pour placement de câbles métalliques.

On demande représentant pour maison fabriquant: plaques, adresses, inscriptions, tableaux-réclames, et représentant sérieux, concernant l'industrie métallurgique.

On demande représentant visitant tapisseries, pour articles ressorts.

DEMANDES D'EMPLOIS

On demande représentations industrielles Nancy et Meurthe-et-Moselle.

Demande place de voyageur en titre dans confections pour dames et enfants, corsages, jupes, peignoirs, lingerie, chemiserie, cols, cravates. Tournées Est et Nord.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de la Chambre de Commerce de Nancy la lettre suivante:

« Nancy, le 13 juin 1908.

« Monsieur H. Rousselot,
Président du Syndicat, etc.
« La maison manufacture de

chaussures, spécialité de fafiot, enfant et fillette, nous demande un représentant à la commission pour toute la région de l'est. La maison possède déjà quelques clients dans la région.

« Prière de bien vouloir nous indiquer si cette demande peut intéresser quelqu'un parmi vos collègues.

« Pour le Secrétaire général,

« A. GUILLET, secrétaire archiviste. »

Avis donc aux intéressés, s'adresser de suite au Syndicat. (N. D. L. R.).

La publicité de NOTRE JOURNAL est instamment recommandée à nos collègues syndiqués. Cette publicité, très productive, dédommage, en outre, la caisse syndicale; ne pas oublier de la recommander à vos amis, à vos fournisseurs.

Mention de propagande

Sous cette rubrique, nous signalerons, avec le plus grand plaisir, les collègues syndiqués qui nous adresseront des adhésions, annonces ou abonnements à NOTRE JOURNAL.

L'avenir du Syndicat et de NOTRE JOURNAL dépend de l'activité que nous développerons tous pour assurer leur vitalité.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner au numéro 2 la publication de cette liste.

NOS SOCIÉTAIRES

Sous ce titre, nous informerons nos camarades et adresserons nos félicitations aux collègues devant contracter mariage et à ceux qui auront le bonheur de devenir père.

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un fils de notre camarade Governel. Nous adressons à sa dame, ainsi qu'à lui, nos sincères félicitations.

Les camarades dont les noms ou l'adresse seraient tronqués, sont priés d'en avvertir le secrétaire.

Nous rappelons à nos adhérents que, pour bénéficier des avantages du Syndicat, ils doivent être à jour de leur cotisation, et qu'ils ne profitent de ces avantages que trois mois après leur admission (art. 3 du Règlement intérieur).

Nos correspondants sont instamment priés, lorsqu'ils enverront des articles ou lettres pour le Journal, de n'écrire que d'un côté de la feuille, ceci pour faciliter le travail des typographes.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Le Gérant: A. HERBORN.

Imp. Nancéienne, 15, rue de la Pépinière.



HOTELS & CAFÉS

abonnés à "NOTRE JOURNAL"

particulièrement recommandés à nos Amis et Sociétaires

Hôtel du Lion d'Or, Champlitte. (Hte-Saône). Brulé, Auguste, propriétaire.

Hôtel de la Jeune France, Fa-verney (Hte-Saône). G. Gantel. Voit. à volonté

Hôtel de l'Est, Joinville (Hte-Marne). Schébert, propriétaire.

Hôtel du Faisan, Lunéville. Mengin, propriétaire. — Voitures à volonté.

Café Thomas, quai des Bons-Enfants, Epinal.

Hôtel du Bœuf, à Giromagny (terr. de Belfort), M. Lemanissier, propr.

Tarif de la Publicité

dans « NOTRE JOURNAL »

Cases de 6 cent. sur 7, en haut ou bas de page.....	20 fr.
Cases de 6 cent. sur 7, en milieu de page.....	15 fr.
Cases de 6 cent. sur 10, en haut ou bas de page.....	30 fr.
Cases de 6 cent. sur 10, en milieu de page.....	25 fr.
Cases de 6 cent. sur 20, en haut ou bas de page.....	60 fr.
Cases de 6 cent. sur 20, en milieu de page.....	50 fr.

NOTRE JOURNAL paraît le 15 de chaque mois

BULLETIN D'ABONNEMENT⁽¹⁾

Je soussigné déclare prendre un abonnement de ⁽²⁾ _____ an à NOTRE JOURNAL, organe du Syndicat des Voyageurs et Représentants de commerce de la région de l'Est.

Inclus la somme de _____ francs, que j'adresse à M. Arthur Herborn, secrétaire général.

(Ville et date) _____ le _____ 1908.
Signature lisible.

(1) L'abonnement est de 3 francs par an, avec droit à deux lignes dans la page réservée aux MAISONS RECOMMANDÉES.
(2) Un an, deux ans, etc.

Le Numéro : 20 Centimes
Samedi 7 Novembre 1908.

Le Cri de Nancy

Première Année.

Troisième Année N° 1 Octobre 1907



A. DVIARDIN, del.

L'ACTION REGIONALE
DE LA
**SCHOLA
CANTORVM**
DE
NANCY

BULLETIN MENSUEL DE LA SECTION DE PROPAGANDE
EN LORRAINE

Directeur: P. ALBRECH
Secrétaire de la Rédaction: R. d'AVRIL

Prix de l'Abonnement: 3 Francs par An
Le Numéro: 50 Centimes

Rédaction à la Schola de Nancy. Rue Gilbert, 4

Menus

259